

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE274

présenté par  
M. Lamirault, rapporteur

### ARTICLE 19

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de l'établissement »

Les mots :

« du Centre national de la propriété forestière ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel